

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Convention d'occupation domaine public des centres aquatiques par l'Association BSNC Boca Sèvres Nautique Club de Cerizay - Avenant n°4 : Modification des créneaux horaires (trêve hivernale)

Décision D-2024-359

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le Code du sport, notamment les articles D322-13, A322-8 à A-322-17, relatifs à la sécurité des baignades et au Plan d'organisation de la surveillance et des secours ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment l'article L2122-20, relatif aux occupations du domaine public des collectivités territoriales et leurs établissements ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2019-119 du 25 juin 2019 relative à l'adoption d'un règlement intérieur unique pour les centres aquatiques ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2021-191 du 9 novembre 2021 par laquelle le Conseil a délégué au Président de traiter toute affaire en matière de *Gestion des biens Immobiliers et espaces publics* relative aux « *Autorisations d'occupation du domaine public* » ;

Vu l'arrêté du Président de délégation de fonction et de signature A-2021-49 du 28/06/2021 de Monsieur André GUILLERMIC Vice-Président ;

Considérant la convention ODP d'utilisation des Centres Aquatiques de l'Agglomération du Bocage Bressuirais avec l'association Boca Sèvres Nautique Club de Cerizay (BSNC).

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser les modifications de créneaux horaires suivantes attribués à l'association Boca Sèvres Nautique Club de Cerizay (BSNC).

Les nouveaux créneaux sont les suivants :

PLANNING D'OCCUPATION DES BASSINS (Trêves hivernales) :

Du 02/12/2024 au 12/01/2025

Jour	Horaires	Heure d'accès aux vestiaires collectifs	Couloir(s) attribuée(s)	Centre aquatique
Lundi	Semaine paire : 20h00 - 21h30	19h45	Bassin	Aquadel Cerizay
	Semaine impaire : 20h15 - 21h45	20h00		
Samedi	13h00 - 14h30	12h45	Bassin	
	14h30 - 15h00	14h15	3 couloirs	
Planning en période scolaire				

Bassin non disponible à partir de 19h le vendredi 10/01,
Bassin non disponible de 11h à 12h les samedis 07/12 et 11/01.

Ces modifications sont apportées en raison des fermetures pour trêves hivernales sur les centres aquatiques de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.
Elles sont portées par l'annexe 1 à la convention.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 05/12/2024

**Le vice-Président,
Monsieur André GUILLERMIC**



Transmis en préfecture le 11 DEC. 2024

Notifié ou publié le 11 DEC. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.